



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes

Services DiSI

CID locales



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique Local du 14 février 2018 Déclaration liminaire

Le comité technique de ce jour se réunit en seconde convocation, après que l'ensemble des représentantes et représentants des personnels de la DiSI Ouest ont boycotté la première séance.

Ce boycott ne s'est pas fait de gaieté de cœur, mais bien pour protester contre la réduction des droits des représentantes et représentants des personnels qui ne bénéficient plus que d'une demie-journée pour préparer l'instance et en faire le compte-rendu.

Ces attaques délibérées de l'administration contre les représentants des personnels et surtout contre ces derniers ne sont toutefois qu'une étape, si l'on en croit les récentes déclarations du gouvernement, puisqu'on irait bientôt vers la suppression des CAP nationales, et la fusion des CT et des CHS-CT. On n'ira pas jusqu'à dire que cette dernière annonce est une surprise, puisqu'elle reprend ce qui se fait désormais dans le secteur privé et que la CGT a déjà contesté.

Plus grave encore peut-être, les provocations du ministre Gérard Darmanin, avançant l'idée de plans de départs volontaires pour les agents victimes de restructuration, et annonçant l'amplification de recrutements de contractuels. Ces attaques se font dans la continuité des propos du Premier Ministre qui veut « assouplir » - bel euphémisme – le statut de la fonction publique. Elles se situent dans la suite logique de la mobilité forcée qui s'instaure peu à peu dans notre administration, et dans la démarche globale de CAP22, visant la casse complète du service public au profit du secteur marchand.

On pourrait aussi évoquer la toute récente **journée de carence**, punissant les collègues malades qui se voient désormais privés d'une journée de rémunération – quand dans le secteur privé les deux tiers des salariés bénéficient du maintien de leur salaire en cas de maladie ; on pourrait évoquer l'augmentation de la CSG mal compensée, ou le gel du point d'indice et rappeler la journée d'action à l'appel de – presque – toutes les fédérations syndicales de la fonction publique le 22 mars prochain.

On se concentrera cependant sur les sujets à l'ordre du jour, qui ne peuvent être déconnectés des sujets nationaux que nous venons d'évoquer.

Le CTL tirera le bilan de la **campagne des entretiens professionnels** 2017, qui était la dernière pour laquelle une majorité de collègues ont bénéficié de bonifications. Désormais, l'avancement au sein de chaque grade sera aligné vers le bas, avec tout de même des collègues qui pourront se voir sanctionné.e.s et privé.e.s du bénéfice de la liste d'aptitude et du tableau d'avancement, si leur profil croix est insatisfaisant.

L'implantation du **centre de contact à Angers** permettra certes de pérenniser le bâtiment, au prix d'une perte de confort des collègues – perte de confort qui devrait être provisoire, l'administration tablant d'ores et déjà sur des départs non remplacés. Elle rentre dans la logique d'industrialisation de l'accueil, aux dépens de la qualité du service public.

L'installation du **prestataire Fidji** dans le même centre d'Angers figure elle aussi pleinement dans l'esprit des réformes actuelles : suppressions d'emplois, restructurations, utilisation de main d'œuvre à moindre coût pour faire le travail qui devrait être réalisé par des fonctionnaires, au profit de groupes privés.

Enfin, si l'on peut se féliciter de la réintégration du développement de médoc web, les conditions de cette opération interrogent, nous y reviendrons.

Pour terminer, nous vous interrogeons : les collègues sont toujours attaché.e.s au service public, mais pour combien de temps ? **Comment espérez-vous maintenir leur investissement et leur motivation alors que les effectifs diminuent, que la charge de travail augmente, que le montant sur la fiche de paie baisse, que les promotions sont de plus en plus limitées, et que la journée de carence conduit les collègues malades à perdre une journée de rémunération ?**

Vos élus CGT en CTL : Thomas Pawlak , Mathieu Nivet , Yvic Kergroac'h
--